

Inscription

- Aucune place n'est mise de côté sans paiement. Les frais d'inscription doivent être acquittés en totalité au moment de l'inscription.
- Toute personne inscrite sous une fausse déclaration (identité, âge ou adresse) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l'inscription est passible d'une expulsion et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remboursement.
- À tout moment, un employé du GPAT peut faire une vérification de preuve de résidence. S'il y a constat qu'il y a eu une fausse déclaration sur le lieu de résidence, des frais excédentaires de 15% de la facture seront imposés.
- Il est de votre responsabilité de vérifier et de conserver votre reçu d'inscription. Celui-ci confirme le statut d'inscription et fournit les informations pertinentes en lien avec le cours.
- Après le début des cours, l'inscription d'un participant ne peut être transférée à une autre personne.
- À la suite d'une modification de votre inscription, s'il y a ajustement de coûts à la hausse, ceux-ci doivent être acquittés en totalité le plus rapidement possible. Si les coûts sont moindres, un remboursement sera effectué.
- Le participant doit avoir atteint l'âge requis au début des cours.
- Le paiement des réservations des cours de ski alpin ou de planche à neige se fait directement sur la plateforme transactionnelle web du GPAT à l'aide d'une carte de crédit. Si vous êtes dans l'impossibilité de faire le paiement en ligne, il peut être fait par téléphone.

Remboursement, annulation, modification ou transfert

- Aucun remboursement ne sera accordé après le début de la session de cours sauf pour les participants inscrits aux cours Chaton. Le remboursement se fera au prorata des cours suivis. Des frais administratifs de 25\$ seront retenus.
- Si vous annulez pour des raisons de santé (autre que la Covid-19), sur présentation d'un billet médical, nous vous rembourserons au prorata des cours non suivis moins 25\$ de frais administratifs.
- Aucun remboursement n'est fait en argent. Le remboursement sera fait automatiquement sur la carte de crédit utilisée lors de la transaction en ligne. Pour un remboursement sur place, il se fera dans le même mode de paiement utilisé lors de l'achat.
- Vous pouvez annuler une inscription au maximum 48 heures avant le premier cours de la session. Un remboursement sera effectué, moins des frais administratifs de 25\$. Aucun remboursement ne sera possible pour une annulation demandée dans les 48 heures précédant le premier cours.
- La direction du GPAT se réserve le droit de reclasser un participant.
- La direction du GPAT pourrait annuler un ou plusieurs groupes ou activités advenant un manque de participants. Les personnes inscrites seront alors contactées par téléphone avant le début des cours.
- Aucun transfert d'activité ou reprise de cours ne peut être effectué à la demande du participant après le début des cours.
- Le GPAT se réserve le droit d'annuler les cours et de fermer ses infrastructures par mauvais temps.
- Le participant a la responsabilité de s'assurer de la tenue du cours, par le site web, par la page Facebook du GPAT ou en vérifiant ses courriels. En cas d'annulation, le cours sera reporté à la semaine suivante.
- Le GPAT se réserve le droit d'annuler ses cours à tout moment afin de respecter les normes sanitaires mises en place par la santé publique. Dans ce cas-ci, aucuns frais administratifs ne seront retenus. Si la session de cours est déjà commencée, le remboursement se fera au prorata des cours restants.
- Si pour les raisons suivantes concernant la Covid-19 vous souhaitez annuler vos cours, aucuns frais administratifs ne seront retenus. Si la session de cours est déjà commencée, le remboursement se fera au prorata des cours restants.
 - Vous ou votre enfant a été en contact avec des personnes ayant des symptômes de la Covid-19.
 - Vous ou votre enfant présentez des symptômes de la Covid-19: fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre.

État de santé et particularités

- Il est de la responsabilité du participant ou de ses parents de mentionner tout problème de santé, si nécessaire, afin de guider les responsables des cours auprès d'un participant requérant une attention particulière ou ayant un problème de santé sérieux susceptible de survenir pendant l'activité.
- Les participants ou leurs parents sont invités à souscrire à une police d'assurance contre les accidents. Le GPAT n'est pas responsable des blessures encourues lors de la pratique de l'activité.

Gratuité pour l'accompagnement d'une personne présentant une déficience

- Lorsqu'une personne nécessite l'aide d'un accompagnateur pour participer à une activité offerte par le GPAT, l'accès pour ce dernier est gratuit.

Reçu d'impôt

Condition physique des enfants

- Votre facture est le document officiel pour se prévaloir du crédit d'impôt à la condition physique des enfants. Assurez-vous de la conserver. Pour en savoir plus sur le crédit et votre éligibilité, nous vous invitons à communiquer avec l'Agence du revenu du Canada.